



MINISTÈRE
DU TRAVAIL, DE LA SANTÉ,
DES SOLIDARITÉS
ET DES FAMILLES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général

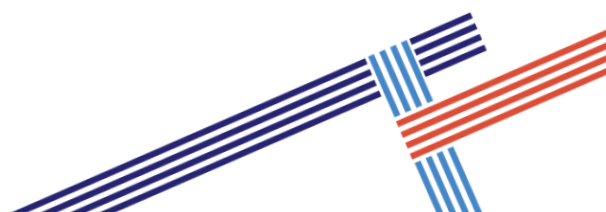
PROMOTION PAUL-EMILE VICTOR

Sortie janvier 2026



SOMMAIRE

1. PRESENTATION GENERALE	4
1.1 Le ministère du travail, de la santé, des solidarités et des familles : des missions variées au service de la population	4
1.1.1 Les politiques publiques du ministère sont remarquables à plus d'un titre :	4
1.1.2 Une organisation en profonde évolution	5
1.1.3 Des moyens significatifs mis au service de ces enjeux	7
1.1.4 Une carrière attractive au ministère du travail, de la santé, des solidarités et des familles pour les administrateurs de l'Etat :	8
1.1.5 Un accompagnement personnalisé du parcours pour chaque administrateur d'Etat :	10
1.2 L'administration centrale	13
1.3 L'organigramme du secrétariat général	14
1.4 L'organisation des services centraux et territoriaux du ministère du travail, de la santé, des solidarités et des familles	14
2. LE CORPS DES ADMINISTRATEURS DE L'ETAT	15
2.1 Données générales sur le corps des administrateurs de l'Etat au ministère du travail, de la santé, des solidarités et des familles	15
2.1.1 Répartition par position statutaire	15
2.1.2 Panorama des emplois de direction relevant du ministère du travail, de la santé, des solidarités et des familles occupés par les administrateurs de l'Etat	15
2.2 Flux de recrutement	16
2.3 Les rémunérations	18
2.3.1 La grille indiciaire des administratrices et administrateurs de l'Etat du 1er grade	18
2.3.2 Le RIFSEEP	18
2.3.3 Le traitement et régime indemnitaire moyens à la sortie de l'Institut, ainsi que 4, 10 et 15 ans après l'entrée dans le corps :	19
3. PARCOURS ET CARRIERES	20
3.1 Données sur les carrières	20
3.2 Quelques exemples de parcours professionnels	22
4 VOTRE PRISE EN CHARGE ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE	26





Le mot de

Sophie LEBRET

Secrétaire générale du ministère du travail, de la santé, des solidarités et des familles

Le ministère du travail, de la santé, des solidarités et des familles pilote les politiques qui structurent le quotidien des Français à tous les âges de la vie.

Les événements de ces dernières années démontrent, si besoin était, à quel point ce ministère est au cœur de l'actualité et son action indispensable à la cohésion de la Nation. Ces événements ont en outre conduit à une formidable et durable accélération du changement de nos modes de fonctionnement.

Les administrations de notre ministère ont su faire preuve de résilience, s'adapter et innover pour faire face aux urgences en temps de crise. L'engagement des agents se décline aujourd'hui au quotidien dans la mise en œuvre de politiques publiques placées au cœur des actions et des politiques prioritaires du Gouvernement. Pour en citer quelques-unes :

- Tendre vers le plein emploi
- Réduire les difficultés de recrutement et favoriser l'insertion économique
- Garantir la pérennité de notre système de retraite
- Déployer une offre de santé et de prévention de qualité adaptée à chaque territoire et aux besoins des usagers
- Accompagner les malades et la fin de vie

- Mieux protéger nos enfants et nos aînés
- Lutter contre la pauvreté
- Répondre à l'urgence écologique

À l'heure où vous aurez ce dossier entre les mains, vous serez invités à formuler vos vœux d'affectation. Le choix que vous ferez vous engagera pour quelques années.

Notre administration propose à ses cadres des parcours d'une grande variété grâce à la richesse des missions exercées en administration centrale mais aussi grâce à la présence de deux réseaux territoriaux – les services déconcentrés des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) et les agences régionales de santé (ARS) – et enfin par l'existence de nombreux opérateurs dans la sphère sociale.

Je souhaite, enfin, mettre en évidence la volonté de développer au sein du ministère du travail, de la santé, des solidarités et des familles une politique de l'encadrement supérieur ambitieuse, visant à vous accompagner dans le développement de vos compétences et de vos carrières. Elle s'accompagne, par ailleurs, d'une attention permanente à la qualité de vie au travail pour l'ensemble des agents au sein du ministère.

Je ne doute pas que la lecture de ce dossier vous donne l'envie de nous rejoindre et travailler à nos côtés.

1. PRESENTATION GENERALE

1.1 Le ministère du travail, de la santé, des solidarités et des familles : des missions variées au service de la population

Au cœur des grandes problématiques sociales, les administrations en charge des affaires sociales sont des acteurs majeurs des politiques publiques sur des champs sociaux à forts enjeux : travail, emploi, insertion, santé, protection sociale, cohésion sociale, droits des femmes, diversité.

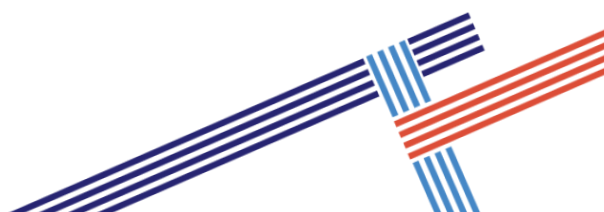
Contribuer à ces politiques publiques, c'est l'opportunité de travailler sur des sujets clés de notre société, par exemple le développement de l'emploi et l'adaptation de la réglementation du travail, l'amélioration de l'état de santé de la population, la lutte contre la perte d'autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, l'emploi des travailleurs handicapés, l'égalité entre les femmes et les hommes, la diversité, la lutte contre la pauvreté ou la maîtrise des comptes sociaux.

Ce sont ces nombreux défis que relèvent chaque jour les personnels des directions et services placés sous l'autorité de la Ministre du travail, de la santé, des solidarités et des familles

1.1.1 Les politiques publiques du ministère sont remarquables à plus d'un titre :

Elles apportent des réponses aux besoins touchant **la vie quotidienne de l'ensemble de la population** dans toutes ses dimensions.

- **Secteur Travail – Plein Emploi- Insertion**
 - Régimes de retraite
 - Promotion de l'emploi, politique de retour à l'emploi
 - Politique de l'insertion
 - Formation professionnelle des jeunes et des adultes
 - Participation à la lutte contre la fraude
 - Prévention des accidents du travail et maladies professionnelles
 - Droits des salariés / Conditions de travail
 - Négociations collectives
- **Secteur Santé – Prévention**
 - Santé publique et prévention
 - Organisation des soins
 - Lutte contre les inégalités de santé
 - Assurance maladie



- **Secteur Solidarité – Autonomie – Personnes handicapées**

- Famille, petite enfance, enfance
- Personnes âgées et handicapées
- Lutte contre les exclusions et la pauvreté
- Droits des femmes et égalité entre les femmes et les hommes
- Prestations familiales et soutien à l'autonomie

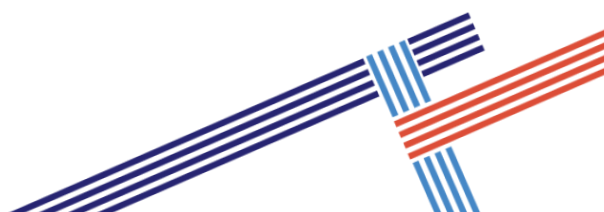
Ces politiques publiques s'inscrivent dans des démarches pluriministérielles et/ou multi partenariales (collectivités territoriales, établissements, associations...). Elles prennent appui sur un arsenal législatif et réglementaire conséquent, allant de l'élaboration de la norme à sa mise en œuvre.

Les chantiers transversaux sont nombreux et les passerelles facilitées entre les services.

1.1.2 Une organisation en profonde évolution

Les politiques publiques précitées sont :

- **Portées par six directions « métiers », mobilisées sur de grands enjeux de société :**
 - Dans le champ du travail, de l'emploi et de l'insertion : la direction générale du travail (DGT) et la délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP) ;
 - Dans le domaine de la santé : la direction générale de la santé (DGS) et la direction générale de l'offre de soins (DGOS), également chargée du suivi des personnels de la fonction publique hospitalière et la délégation ministérielle au numérique en santé (DNS) ;
 - Dans celui de la protection sociale : la direction de la sécurité sociale (DSS), également chargée du suivi des agents des organismes de sécurité sociale ;
 - Dans celui de la cohésion sociale : la direction générale de la cohésion sociale (DGCS) ;
- **Appuyées par deux directions chargées de l'analyse prospective, de l'expertise et de l'évaluation des politiques publiques :**
 - La direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES) dans les domaines du travail et de l'emploi ;
 - La direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) dans les autres domaines.
- **Coordonnées par un secrétariat général des ministères chargés des affaires sociales (SGMAS), responsable par ailleurs des fonctions transverses :**
 - Chargé d'une fonction de pilotage stratégique, le secrétariat général est le garant de la cohérence de l'action des directions et services et porte la modernisation de l'action publique au sein du ministère du travail, de la santé, des solidarités et des familles.
Il est aussi le garant du bon exercice de la tutelle sur les établissements publics rattachés aux ministères sociaux. Il est chargé de l'animation des réseaux territoriaux et assiste la ministre pour le pilotage et la coordination de l'organisation du système de santé.
 - Responsable des fonctions transverses, le secrétariat général constitue la pierre angulaire de l'architecture du ministère.



Ainsi, sont placées sous son autorité directe :

- La direction des ressources humaines (DRH),
- La direction des finances, des achats et des services (DFAS),
- La direction des affaires juridiques (DAJ),
- La direction du numérique (DNUM).

Au secrétariat général sont aussi rattachées :

- La délégation aux affaires européennes et internationales (DAEI), qui coordonne l'action européenne et internationale, en liaison avec les directions et services du ministère du travail, de la santé, des solidarités et des familles et les établissements publics et autres organismes qui en dépendent ;
- La délégation à l'information et à la communication (DICOM), chargée de porter la politique de communication des trois secteurs ministériels ;
- Trois services : une délégation à l'encadrement supérieur et dirigeant (DESD), un pôle Travail/Solidarités et un pôle ARS/Santé ;
- Un pôle modernisation ;
- Le service du haut fonctionnaire de défense et de sécurité.

- **Relayées par trois réseaux territoriaux et de multiples opérateurs à compétence nationale ou territoriale :**

- Les Directions Régionales de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS) ;
- Les Agences Régionales de Santé (ARS), établissements publics en charge de la politique de santé dans les régions ;
- Les Directions Départementales de l'Emploi, du Travail et des Solidarités - et de la protection des populations - (DDETS-PP) ;
- Plus de 70 établissements publics à compétence nationale (caisses nationales de sécurité sociale, agences sanitaires, France Travail ...) ou territoriale.

- **Évaluées, contrôlées et auditées par**

- L'inspection générale des affaires sociales (IGAS).

Rejoindre notre ministère, c'est participer activement à son action en administration centrale, en service déconcentré, en agence régionale de santé, en établissement public, ou à l'international.

Nos administrations ont été amenées, depuis plusieurs années, à repenser leurs missions et leur organisation, avec pour objectifs :

- Une administration centrale toujours plus adaptée à ses missions car plus resserrée, plus cohérente, regroupant des directions ou services œuvrant et collaborant sur le même champ
- Une administration centrale recentrée sur un positionnement stratégique de conception, de pilotage des réseaux territoriaux et des opérateurs et d'évaluation des politiques publiques

- Une organisation territoriale repensée, s'intégrant dans la réforme de l'Etat local, avec des réseaux reconfigurés qui constituent un enjeu majeur pour les années à venir au service de l'économie et du social
- Un meilleur pilotage de la politique de santé dans toutes ses composantes, avec les agences régionales de santé
- Une tutelle et un pilotage des opérateurs assurés par les directions d'administration centrale et le secrétariat général dans le cadre de la modernisation de l'action publique.

1.1.3 Des moyens significatifs mis au service de ces enjeux

- **Les moyens humains**

Le ministère du travail, de la santé, des solidarités et des familles compte un effectif total de **21 031 ETPT** (LFI 2025) sans oublier les opérateurs chargés de la « production » auprès d'une administration stratège et pilote de l'action.

La répartition de ces effectifs (LFI 2025) est la suivante :

- 12 758 ETPT pour les secteurs santé / cohésion sociale et travail / emploi (dont 3 457 en administration centrale et 9 301 en services déconcentrés) ;
- 8 273 ETPT pour les agences régionales de santé (ARS).

Ces effectifs se caractérisent par la diversité et la complémentarité des corps d'encadrement. Ils se composent de :

- Profils généralistes (administrateurs de l'Etat, attachés ...)
- Profils plus spécialisés ou techniques (médecins ou pharmaciens inspecteurs de santé publique, inspecteurs de l'action sanitaire et sociale, ingénieurs du génie sanitaire, inspecteurs du travail ...)
- Ainsi que quelques personnels de direction de la fonction publique hospitalière ou encore des agents de direction des organismes de sécurité sociale

Rejoindre notre ministère, c'est coordonner des équipes pluridisciplinaires et intégrer un environnement professionnel diversifié et pluriculturel enrichissant

- **Les moyens budgétaires**

Les moyens budgétaires consacrés aux différentes missions (au sens de la LOLF) dont la responsabilité incombe pour tout ou partie aux ministères sociaux (LFI 2025 en crédits de paiement) sont répartis comme suit :

- **Mission solidarité, insertion, égalité des chances** : 30,3Md€
- **Mission santé** : 1,5 Md€ ;
- **Mission travail et emploi et administration des ministères sociaux** : 20 Md€ dont 2 Md€ au titre du programme support 155.

En parallèle, le ministère gère les finances sociales avec près de 640 Md€ de dépenses pour les seuls régimes obligatoires de base de la sécurité sociale en LFSS 2025.

Rejoindre notre ministère, c'est piloter des budgets importants et stratégiques en accompagnement de politiques publiques essentielles

1.1.4 Une carrière attractive au ministère du travail, de la santé, des solidarités et des familles pour les administrateurs de l'Etat fondée sur :

- **Une volonté ministérielle forte de renforcer et de conforter l'encadrement supérieur du ministère du travail, de la santé, des solidarités et des familles**

Confronté à des enjeux de politiques publiques multiples et complexes, comme l'a montré la crise sanitaire du COVID-19, s'inscrivant dans une démarche continue de performance, le ministère du travail, de la santé, des solidarités et des familles connaît, de longue date, un fort besoin de recrutements de cadres à haut potentiel. Cette dynamique correspond aux enjeux importants auxquels notre ministère doit continuer à faire face sur des champs d'intervention sensibles et prioritaires pour nos concitoyens.

- **Un contexte conduisant à offrir aux administrateurs de l'Etat, dès leur première affectation, des postes à forts enjeux et à responsabilités**

Ainsi, l'analyse des premières affectations de 2006 à 2024 pour les administrateurs de l'Etat, montre que la majorité des postes concernent des fonctions de chefferie de bureau.

Les administrateurs de l'Etat en début de parcours assument donc, très rapidement, des fonctions de conception et de pilotage à fort contenu, présentant une importante dimension managériale avec l'animation d'équipes principalement composées d'agents de catégorie A. Le savoir-faire managérial constitue ainsi une composante majeure des conditions d'exercice.

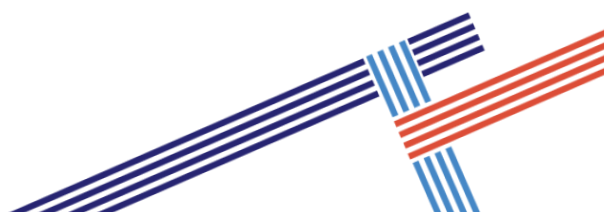
- **Des opportunités d'évolution multiples dans des environnements variés, que ce soit en administration centrale, dans les services territoriaux ou auprès des opérateurs.**

Le ministère du travail, de la santé, des solidarités et des familles s'appuie sur un réseau national, territorial, européen et international diversifié. Les administrateurs de l'Etat peuvent ainsi occuper à différents stades de leur carrière des emplois de direction ou de responsabilité, au sein :

- **D'une administration centrale** riche de la diversité des politiques publiques portées, avec des possibilités d'évoluer dans les domaines des affaires sociales, de la solidarité et de la cohésion sociale, de la santé publique et de la protection sociale.
- **De deux réseaux territoriaux :**

- Les DREETS et DDETS(PP) dans le champ travail/ emploi/ cohésion sociale:

Les **Directions Régionales de l'Economie, de l'Emploi, du Travail, et des Solidarités** (DREETS) sont en charge de l'action publique dans les champs économique et social. Les **Directions Départementales de l'Emploi, du Travail, des Solidarités** (DDETS) et de la **protection des populations** (DDETS-PP) assurent aux publics les plus fragiles un service public de l'insertion à l'emploi qui permet l'accès à un parcours cohérent et complet. Elles contribuent à la mise en œuvre d'un très large spectre de politiques publiques liées à l'alimentation, l'aménagement, le logement, la cohésion sociale, l'emploi et la formation professionnelle ainsi que la prévention et la lutte contre la pauvreté. Le pilotage de ces structures est interministériel : il est assuré par le ministère de l'intérieur, le ministère du travail, de la santé, des solidarités et des familles, le ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, le ministère de la transition



écologique, les ministères économiques et financiers et la direction générale de l'administration et de la fonction publique.

- Les ARS dans le champ de la santé et de la prévention :

Etablissements publics administratifs, les **agences régionales de santé** (ARS) rassemblent les ressources de l'Etat et de l'assurance maladie, en regroupant les organismes chargés des politiques de santé dans les régions et les départements. Elles sont pilotées par un directeur général et une équipe de direction (emplois COMEX) au plan régional et par un délégué territorial au plan départemental.

- Du réseau international des conseillers pour les affaires sociales

Les postes de conseillers pour les affaires sociales (CAS), sont rattachés à la délégation aux affaires européennes et internationales (DAEI), auprès du secrétariat général des ministères chargés des affaires sociales.

Sous l'autorité des ambassadeurs, les CAS participent à la mise en œuvre de la politique internationale française en matière sanitaire et sociale dans un champ thématique large et diversifié : santé publique, médicament, santé et sécurité au travail (protection sociale, emploi, relations et conditions de travail, négociation collective, formation professionnelle) et, en tant que de besoin, sur les autres thématiques identifiées au sein de la sphère sociale : égalité de traitement entre les femmes et les hommes, politique familiale, immigration et lutte contre les discriminations.

- De nombreux opérateurs, parmi lesquels

- Dans le champ du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle : France Travail, ANACT, AFPA...
- Dans le champ de la protection sociale : ACOSS, CNAMTS, CNAF, CNAVTS, CNSA ...
- dans le champ sanitaire : ANSP, INCa, Agence de la biomédecine, ANSM, ANSES, ONIAM...
- Une autorité administrative indépendante : Haute Autorité de Santé (HAS)

- De trois écoles pour former aux métiers et politiques du ministère du travail, de la santé et des solidarités et des familles

- L'Ecole nationale supérieure de sécurité sociale (EN3S) assure le recrutement et la formation des dirigeants des organismes de sécurité sociale ;
- L'Ecole des hautes études en santé publique (EHESP) organise la formation des personnes ayant vocation à exercer des fonctions de direction, de gestion, d'inspection ou de contrôle, dans les domaines sanitaires, sociaux ou médico-sociaux ;
- L'Institut national du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (INTEFP) met en œuvre la formation initiale des inspecteurs du travail et des contrôleurs du travail.

- De l'inspection générale des affaires sociales

L'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) joue un rôle essentiel dans l'évaluation et l'amélioration des politiques publiques en matière sociale. Ses missions de contrôle, d'audit, d'évaluation et de conseil visent à garantir l'efficacité et l'équité des politiques publiques.

Les activités de l'Igas couvrent une large gamme de domaines, permettant de répondre aux besoins de la société. Les métiers au sein de l'Igas reflètent cette diversité, avec des compétences spécifiques qui contribuent à la qualité et à l'impact de ses interventions.

1.1.5 Un accompagnement personnalisé du parcours pour chaque administrateur de l'Etat, grâce :

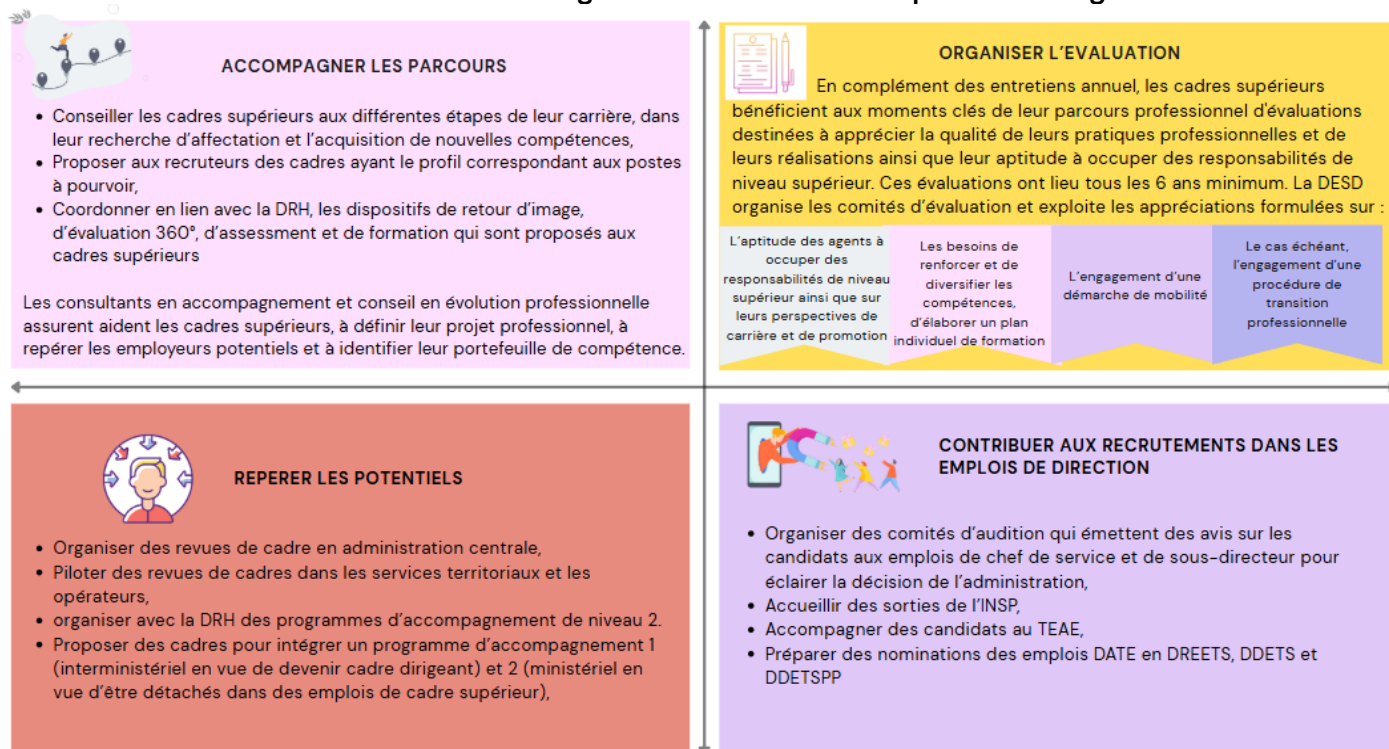
- **A une campagne de revues des cadres**

Chaque année, sous l'autorité de la secrétaire générale et en lien avec chaque directeur ou directrice d'emploi, sont organisées, pour l'administration centrale, les services territoriaux, les ARS et les opérateurs, les revues des cadres annuelles permettant de faire un point sur la situation des cadres supérieurs du ministère du travail, de la santé, des solidarités et des familles et sur leurs perspectives d'évolution à court ou moyen terme. Les revues des cadres permettent également de détecter les hauts potentiels et d'alimenter le vivier interministériel des cadres dirigeants (Programme 1- CHESP) et celui des cadres supérieurs visant des emplois fonctionnels (Programme 2-CYSDM).

- **A une structure dédiée : la délégation à l'encadrement supérieur et dirigeant (DESD)**

La DESD est compétente tant à l'égard des cadres supérieurs de l'administration centrale et territoriale de l'Etat. Elle œuvre en interne en lien étroit avec les directions d'administration centrale et les services territoriaux et en réseau avec les correspondants des autres ministères. La DESD contribue à la **détection de potentiels** pour les emplois de cadres dirigeants ou supérieurs et appuie également les cadres, en particulier les administrateurs de l'Etat, dans la **construction de leur parcours**, notamment aux étapes clefs de leur vie professionnelle. A cet égard, elle développe une recherche permanente d'ouverture en termes de perspective de carrière et d'emplois de débouchés.

Les missions de la délégation à l'encadrement supérieur et dirigeant



Pour toutes questions relatives à la DESD : DESD@sg.social.gouv.fr

- **Au pôle d'accompagnement du management et des organisations et son campus managerial**

La DRH du ministère du travail, de la santé, des solidarités et des familles, via son Pôle d'accompagnement du management, des organisations et de l'intelligence collective, met à la disposition de l'ensemble des entités du ministère, directions d'administration centrale, services déconcentrés, ARS et établissements publics nationaux, toute son offre d'appui du management, des équipes et des organisations, qui contient une grande étendue de prestations adaptées aux besoins de chacun. Cette offre est accessible aux managers via son espace numérique du «Campus managérial ». Le Pôle propose :

Un accompagnement managérial et des collectifs de travail :

- **L'accompagnement individuel** sous la forme de coaching du management par des coaches internes principalement ou d'entretiens ponctuels avec des coachs, en toute confidentialité conformément à la Charte de déontologie du Pôle ;
- **L'accompagnement collectif** des équipes allant du CODIR aux sous-directions, bureaux, pôles, sous la forme de coaching ou séminaire de cohésion, ou supervision de binôme ou trinôme responsable/adjoint(s) ;
- **L'animation de groupes d'échanges de pairs** sous la forme de **codéveloppement** ou de groupes d'échanges de pratiques, qui permettent la résolution collective de problèmes liés à des situations professionnelles.
- **L'animation d'ateliers de créativité** pour une équipe sur tout projet, problème, stratégie ou d'innovation au service du public;
- **L'appui** à la mise en place des **espaces de discussion et de proposition dans les équipes** ou en transversal ;
- La conception d'outils pour permettre aux managers d'animer eux-mêmes leurs collectifs avec l'offre d'un accompagnement en amont et en aval des réunions d'équipes ou la présence d'un coach sur place.

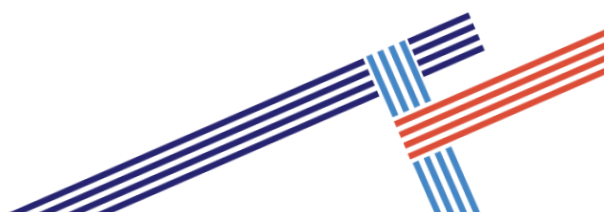
Des formations-actions du management en interne dans les directions :

Le Pôle d'accompagnement du management de la DRH offre un dispositif très souple qui permet à chaque direction de configurer les composantes de la formation action autour de 4 grandes thématiques (la coopération, la posture managériale, l'accompagnement du changement, le mode projet) qui peuvent être retenues en partie ou en totalité.

Des formations au management en présentiel et à distance :

L'offre de formations au management actuellement disponible est largement consacrée au management d'équipes incluant notamment le management à distance, à l'intelligence relationnelle et collective et au management de projet. Des modules sont destinés aux primo-managers, aux managers qui évoluent dans leurs responsabilités, mais aussi aux managers de projet. Par ailleurs, des sessions d'entraînement aux pratiques managériales, de retours sur les pratiques avec des partages d'expériences supervisés sont intégrées dans les modules.

L'ensemble des managers qui le souhaitent ont accès au Campus managérial du Pôle d'accompagnement du management de la DRH. Cet espace regroupe toute l'offre d'appui à destination des managers et des collectifs de travail.



Par ailleurs, l'espace du Campus donne une large place aux expérimentations. Ainsi, la Fablab du management du ministère du travail, de la santé, des solidarités et des familles, propose des capsules «Parlons management » pour des ateliers de managers en petits groupes ainsi que des webinaires mensuels pour des groupes plus larges autour des Clés du management. Des conférences sont aussi organisées avec des spécialistes reconnus du management comme Mathieu Detchessahar sur les espaces de discussion et de proposition d'équipe ou Meryem Le Saget sur les nouvelles pratiques managériales suite à la crise sanitaire ou des chercheurs de l'école des hautes études en sciences sociales comme récemment Yves Cohen sur le thème de l'Autorité.

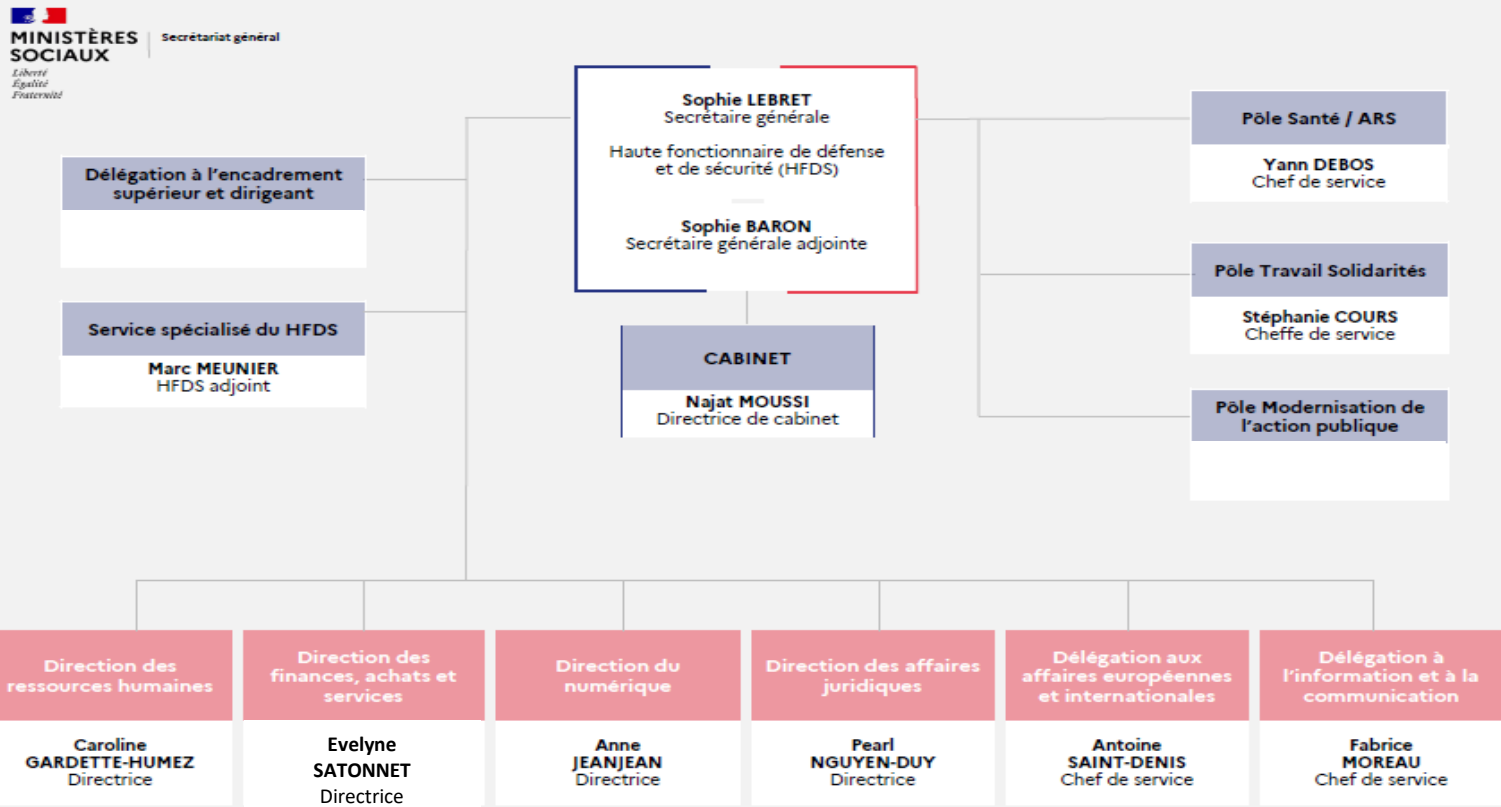
En rejoignant notre ministère, un administrateur de l'Etat a la possibilité d'exercer des fonctions dans des domaines à forts enjeux et bénéficie de multiples ouvertures et opportunités pour construire un parcours professionnel riche et motivant au sein de la large sphère du ministère.

1.2 L'administration centrale

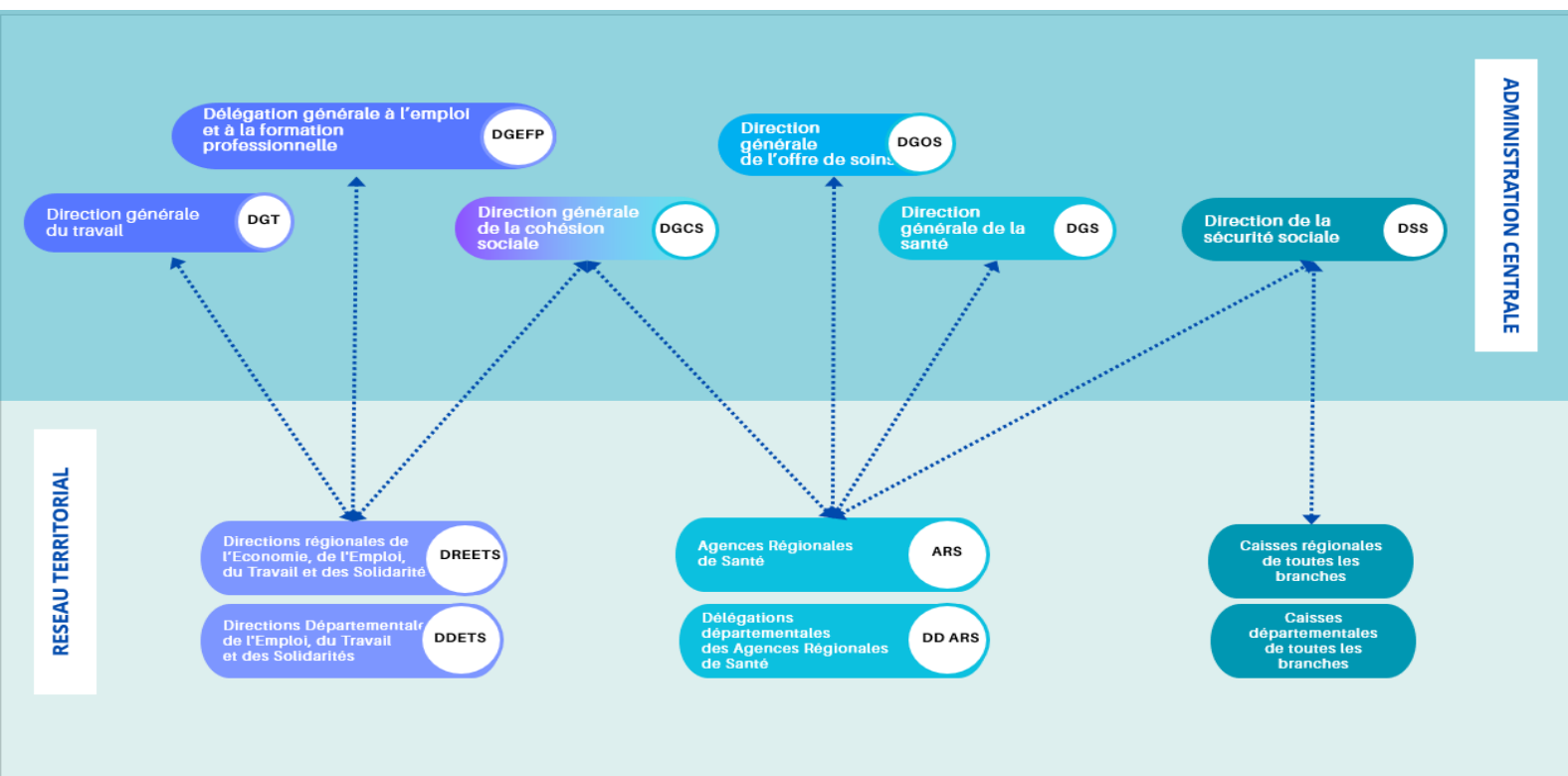
Catherine VAUTRIN - MINISTRE DU TRAVAIL, DE LA SANTE, DES SOLIDARITES ET DES FAMILLES

	SECTEUR SANTE	SECTEUR TRAVAIL	SECTEUR SOLIDARITES
Ministre déléguée auprès du premier ministre		Aurore BERGE Ministre déléguée chargée de l'Egalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations	
Ministres	Yannick NEUDER Ministre chargé de la Santé et de l'Accès aux soins	Astrid PANOSYAN-BOUVET Ministre chargée du Travail et de l'Emploi	
		Charlotte PARMENTIER-LECOCQ Ministre déléguée, chargée de l'Autonomie et du Handicap	
Inspection générale	Inspection Générale des Affaires Sociales		
Services communs	La Secrétaire générale, Haute fonctionnaire de défense et de sécurité (HFDS) assiste les membres du gouvernement pour l'administration et la conduite des affaires de leur département ministériel avec le concours des directions et délégations suivantes : Direction des ressources humaines (DRH) - Direction des finances, des achats et des services (DFAS) - Direction du numérique (DNUM) -Direction des affaires juridiques (DAJ) - Délégation aux affaires européennes et internationales (DAEI) - Délégation à l'information et à la communication (DICOM)		
Directions communes	Direction de la sécurité sociale (DSS) – Direction des recherches, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES)		
Directions et Délégations	Direction générale de la santé (DGS)	Direction générale de la cohésion sociale (DGCS)	
	Direction générale de l'offre de soins (DGOS)	Direction générale du travail (DGT)	Délégation interministérielle à la stratégie nationale pour les troubles du neurodéveloppement (DISNTN)
	Délégation ministérielle à la santé mentale et à la psychiatrie (DMSP)	Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP)	Secrétariat général du comité interministériel du handicap (SGCIH)
	Délégation ministérielle au numérique en santé (DMNS)	Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES)	
	Délégation interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté (DIPLCP)		
Politiques menées	Santé publique et prévention Organisation des soins Lutte contre les inégalités de santé Assurance maladie	Réforme des retraites Promotion de l'emploi, politique de retour à l'emploi Politique de l'insertion Formation professionnelle des jeunes et adultes Participation à la lutte contre la fraude Accidents du travail, maladies professionnelles Droits des salariés / Conditions de travail Négociations collectives	Famille, petite enfance Personnes âgées et handicapées Lutte contre les exclusions et la pauvreté Droits des femmes et égalité entre les femmes et les hommes Prestations familiales et soutien à l'autonomie

1.3 L'organigramme du secrétariat général



1.4 L'organisation des services centraux et territoriaux du ministère du travail, de la santé, des solidarités et des familles



2. LE CORPS DES ADMINISTRATEURS DE L'ÉTAT

2.1 Données générales sur le corps des administrateurs de l'État au ministère du travail, de la santé, des solidarités et des familles

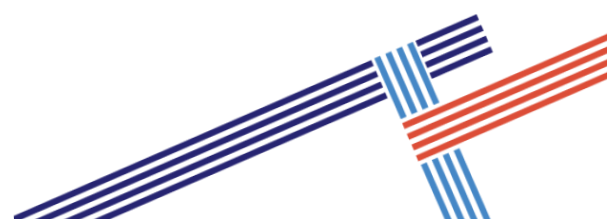
2.1.1 Répartition par position statutaire

Position statutaire	Nombre
En position d'activité	126
Accueil en détachement	44
En détachement sortant dans une autre administration ou sur contrat (*)	174
En disponibilité	20
Mis à disposition	13
Total des agents rattachés en gestion au ministère du travail, de la santé, des solidarités et des familles	377

(*) sont également comptabilisés dans les agents en détachement sortant les agents gérés par les ministères sociaux et détachés sur emploi fonctionnel au sein des ministères sociaux

2.1.2 Panorama des emplois de direction relevant du ministère du travail, de la santé, des solidarités et des familles occupés par les administrateurs de l'État

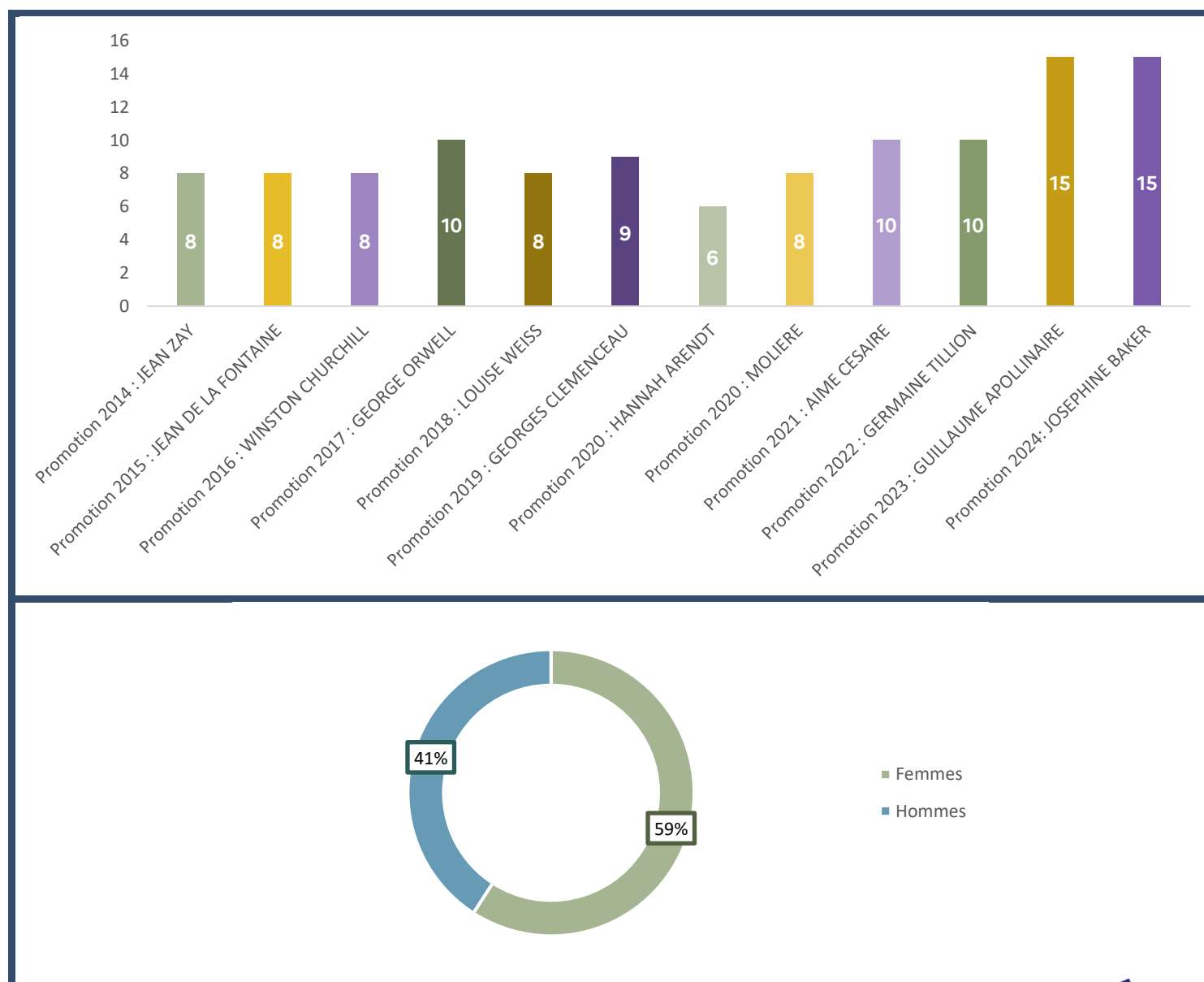
Type d'emploi	Nombre
Emplois à la décision du gouvernement	4
Directrice ou directeur d'agence régionale de santé	5
Emplois fonctionnels	37
Emploi de direction de l'administration territoriale de l'État	6
Total	52



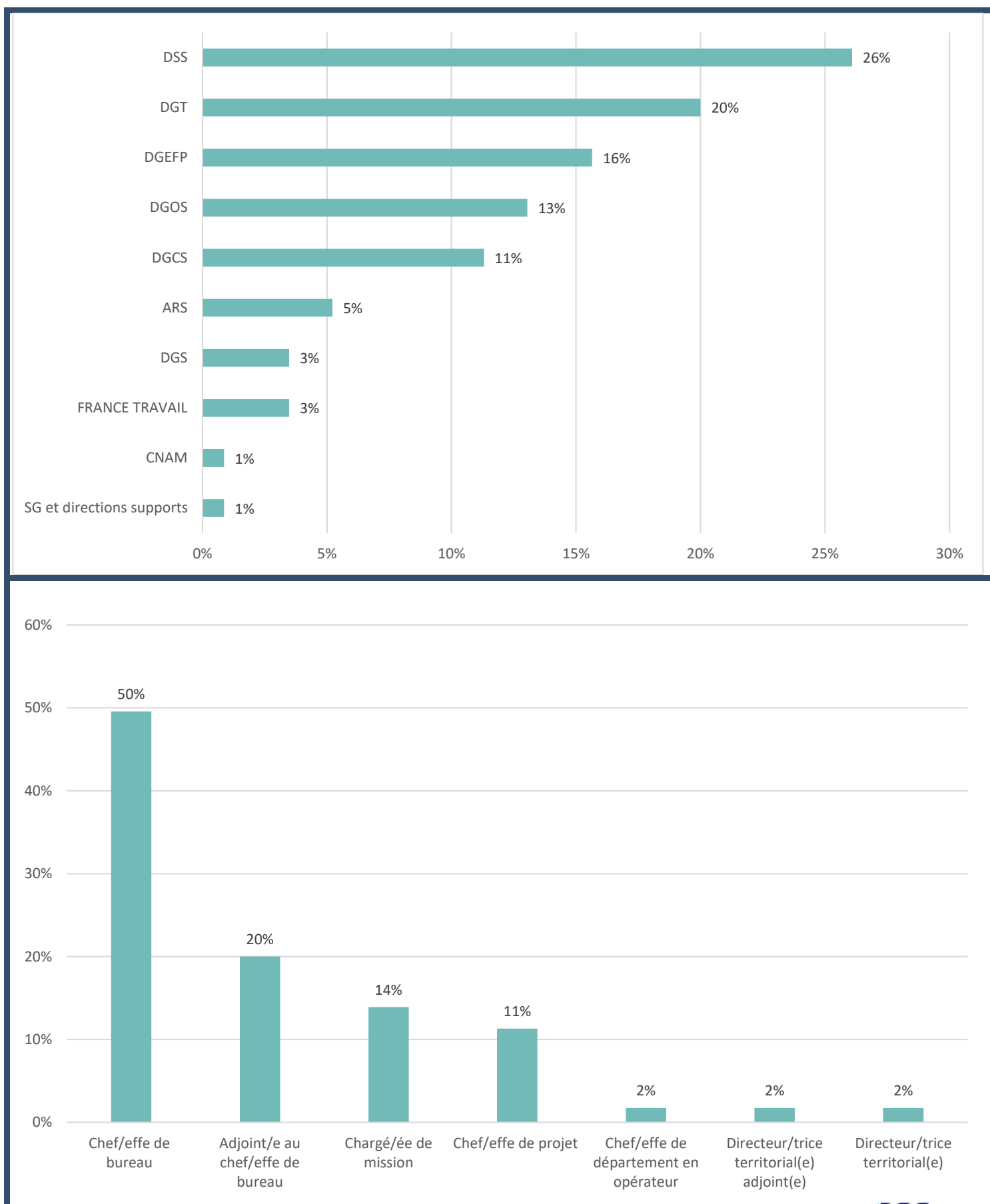
2.2 Flux de recrutement

Mode de recrutement	Année d'affectation					
	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Institut national du service public (ex ENA)	9	14	10	10	15	15
Tour extérieur	4	4	2	2	4	6
L. 4139-2 du Code de la défense	0	0	0	0	0	0
Total	13	18	12	12	19	21

Le recrutement par promotion et la répartition hommes-femmes de 2014 à 2024



La répartition des sorties par direction et les premiers postes occupés à la sortie de l'INSP (2014 à 2024)



2.3 Les rémunérations

2.3.1 La grille indiciaire des administratrices et administrateurs de l'Etat du 1er grade

Echelon	Indice Brut	Indice majoré	Durée	Salaire brut
1	571	488	1 an	2 402,32 €
2	634	536	1 an	2 638,61 €
3	695	582	1 an	2 865,06 €
4	752	626	1 an	3 081,66 €
5	808	668	1 an	3 288,42 €
6	860	708	1 an	3 485,33 €
7	910	746	1 an 6 mois	3 672,39 €
8	981	800	1 an 6 mois	3 938,22 €
9	1042	849	1 an 6 mois	4 179,44 €
10	1097	893	1 an 6 mois	4 396,04 €
11	1152	932	1 an 6 mois	4 588,03 €
12	1200	966	1 an 6 mois	4 755,41 €
13	1243	995	1 an 6 mois	4 898,17 €
14	1260	1007	1 an 6 mois	4 957,24 €
15	1267	1012	1 an 6 mois	4 981,85 €
16	1274	1017	1 an 6 mois	5 006,47 €
17	1280	1021	1 an 6 mois	5 026,16 €
18	1286	1025	1 an 6 mois	5 045,85 €
19	1293	1029	1 an 6 mois	5 065,54 €
20	1298	1032	1 an 6 mois	5 080,31 €
21	1301	1035	1 an 6 mois	5 095,08 €
22	1305	1038	1 an 6 mois	5 109,85 €
23	1310	1041	1 an 6 mois	5 124,61 €
24	1314	1044	1 an 6 mois	5 139,38 €
25	1317	1047	1 an 6 mois	5 154,15 €
26	1321	1050	1 an 6 mois	5 168,92 €
27	1325	1053	1 an 6 mois	5 183,69 €
28	1328	1056	1 an 6 mois	5 198,46 €
29	1332	1059	1 an 6 mois	5 213,22 €
30	1336	1062	-	5 227,99 €

2.3.2 Le RIFSEEP

- **Textes de référence :**

- Décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;
- Arrêté du 23 novembre 2022 pris pour l'application au corps des administrateurs de l'Etat des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;



- Circulaire du 7 février 2023 relative aux modalités de mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel pour le corps des administrateurs de l'État.

- **Le dispositif :**

Le RIFSEEP est composé de deux primes cumulatives :

- l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) : versée mensuellement, elle permet de valoriser l'exercice des fonctions, la diversification des compétences et l'expertise acquise au cours de la carrière de l'agent ;
- le complément indemnitaire annuel (CIA) : versé annuellement, il permet de reconnaître l'engagement professionnel et la manière de servir de l'agent.

Le régime de rémunération des administratrices et administrateurs de l'État s'inscrit dans l'objectif de développer un espace de carrière commun, permet de promouvoir l'interministérialité, la mobilité et la diversification des parcours et des expériences, en donnant une place accrue à la prise de responsabilité et l'exercice de fonctions managériales stratégiques et exposées.

LE RIFSEEP concernant les administrateurs affectés sur des emplois supérieurs :

Le montant de référence de l'IFSE servi aux administrateurs de l'État la première année s'établit à 34 000 € quel que soit le groupe de fonctions et le montant de CIA maximum versé en n+1 en année pleine est fixé à 5000 €.

A l'issue d'une période minimale de 2 ans sur son poste et maximale de 4 ans, en l'absence de mobilité au sens des LDGI, l'agent peut bénéficier d'une augmentation de son IFSE d'un montant maximum de 5%.

A l'issue d'une période de 2 ans, lorsque l'agent effectue une mobilité au sens des LDGI, il peut bénéficier d'une revalorisation de son IFSE jusqu'à 10% maximum.

LE RIFSEEP concernant les administrateurs affectés sur des emplois fonctionnels

Lors d'une primo-nomination sur un emploi fonctionnel de niveau 3, le montant minimal de l'IFSE annuelle est fixé à 40 000 € pour les emplois suivants :

- Expert de haut-niveau groupe 1 et 2
- Directeur de projet niveau 1 et 2
- Sous-Directeur
- Cheffe de service

A la sortie de son emploi fonctionnel, l'agent n'a pas vocation à conserver son niveau d'IFSE.

2.3.3 Le traitement et régime indemnitaire moyens à la sortie de l'Institut, ainsi que 4, 10 et 15 ans après l'entrée dans le corps :

La rémunération des fonctionnaires se décompose de la façon suivante :

- Traitement indiciaire
- Indemnité de résidence (de 0 à 3% du traitement indiciaire selon la localisation géographique du poste



- Indemnité de fonctions, de sujétion et d'expertise (IFSE)– fixée à 34 000 € bruts annuels au niveau interministériel en sortie d'INSP.

La rémunération peut être complétée par les remboursements domicile-travail, la protection sociale complémentaire, le supplément familial de traitement et la compensation CSG et le versement du CIA.

A la sortie de l'INSP, les agents issus du concours externe, perçoivent en montant annuel brut en administration centrale 63 692 € (hors remboursement domicile travail, PSC, SFT et compensation CSG).

Au bout de 4 ans, les agents (sorties INSP externe) qui ont effectué une mobilité ascendante perçoivent en moyenne un montant annuel brut de 78 144 € (hors remboursement domicile travail, protection sociale complémentaire, supplément familial de traitement et compensation CSG).

Au bout de 10 ans, les agents (sorties INSP externe) qui ont fait l'objet d'une promotion au 2^e grade des administrateurs de l'Etat, perçoivent en moyenne un montant annuel brut de 91 840 €.

Au bout de 15 ans, les agents (sorties INSP externe) qui ont atteint le 2^e grade des administrateurs de l'Etat et qui sont nommés sur emploi fonctionnel de niveau 3 perçoivent en moyenne un montant annuel brut de 115 000 €. Si les agents ne sont pas nommés sur emploi fonctionnel, la rémunération moyenne annuelle brute est en moyenne de 103 000 €.

Les montants de rémunération indiqués sont des moyennes exprimées en euros bruts annuels.

3. PARCOURS ET CARRIERES

3.1 Données sur les carrières

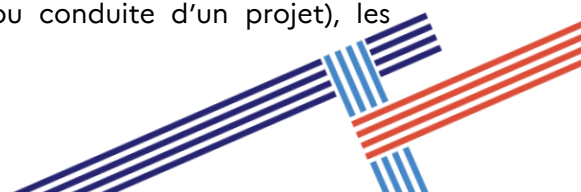
L'article 10 du décret du 1er décembre 2021 fixe les conditions statutaires d'accès au deuxième grade. Peuvent être nommés au choix, par voie d'inscription à un tableau annuel d'avancement, les administrateurs de l'Etat justifiant d'au moins six années de services effectifs dans le corps des administrateurs de l'Etat ou dans un corps ou cadre d'emplois de niveau comparable et ayant accompli une période de mobilité dans les conditions prévues par les lignes directrices de gestion interministérielle (LDGI).

Les critères qualitatifs relatifs à l'avancement de grade définis dans les LDGI sont :

- **La qualité et la diversité du parcours professionnel :**

La durée de 6 ans de services effectifs doit être considérée comme une durée minimum afin de démontrer l'acquisition des compétences nécessaires ainsi que la valeur professionnelle attendue pour dérouler une carrière au sein du corps. La qualité et la diversité du parcours doivent notamment s'apprécier au regard de :

- La diversité des fonctions occupées : l'expérience d'encadrement ne se limite pas à des postes de chef de bureau et peut s'exprimer de diverses manières. L'occupation de fonctions avec des postures d'encadrement variées sera valorisée (management et/ou conduite de projets et/ou animations de réseaux). Par ailleurs, seront notamment valorisés l'exercice de fonctions opérationnelles (mise en oeuvre d'une politique publique ou conduite d'un projet), les



fonctions d'expertise dans des domaines stratégiques et les postes en services déconcentrés et en opérateurs.

- La variété des environnements (hiérarchiques, géographiques, employeurs, interlocuteurs, etc...)
- La participation et la contribution à des projets portant une dimension de transformation, d'innovation ou de développement des compétences au sein d'un collectif de travail.

La qualité et la diversité du parcours ne doivent pas nécessairement s'apprécier en nombre de postes, la durée des postes pouvant être différenciée en fonction du niveau d'expertise et/ou des projets traités. L'occupation d'au moins deux postes apparaît cependant pertinent pour évaluer un premier parcours.

- **Le niveau des responsabilités exercées et de l'expertise liée aux fonctions :**

La durée minimale pour le passage au 2^{ème} grade doit permettre de valoriser :

- La réussite sur des fonctions à responsabilités (managériales, encadrement, expertise, pilotage de projets) : la réussite sur des fonctions est évaluée au regard de l'appréciation des résultats sur ces fonctions. Par ailleurs, sont également valorisées la curiosité, les capacités d'innovation, l'insertion dans des collectifs de travail variés.
- Le niveau d'exposition des postes : est notamment valorisée la participation à des projets identifiés comme relevant des politiques prioritaires du gouvernement ou les missions à forte dimension stratégique ou opérationnelle.

- **Les qualités de savoir-faire et de savoir-être tels que définis dans le référentiel de compétences interministériel, notamment en matière d'encadrement et d'animation d'équipe, à savoir :**

- Les compétences minimales démontrant une aptitude à dérouler un parcours diversifié au sein du corps
- L'acquisition de compétences depuis l'entrée dans le corps.

- **Les résultats obtenus :**

- la réussite sur le poste,
- l'atteinte des objectifs définis annuellement,
- la manière de servir au regard du référentiel de compétences

- **Le souci du développement de ses propres compétences :**

La formation continue, l'acquisition de connaissances et de compétences dans des situations variées (notamment par des mobilités fonctionnelles) seront pris en compte lors de l'avancement de grade.

Promotions au 2^{ème} grade d'administrateur de l'Etat au ministère du travail, de la santé, des solidarités et des familles

Mode de recrutement	2022 (ex hors classe)	2023	2024	2025
Femmes	9	5	2	4
Hommes	4	5	7	2
Total	13	10	9	6

3.2 Quelques exemples de parcours professionnels

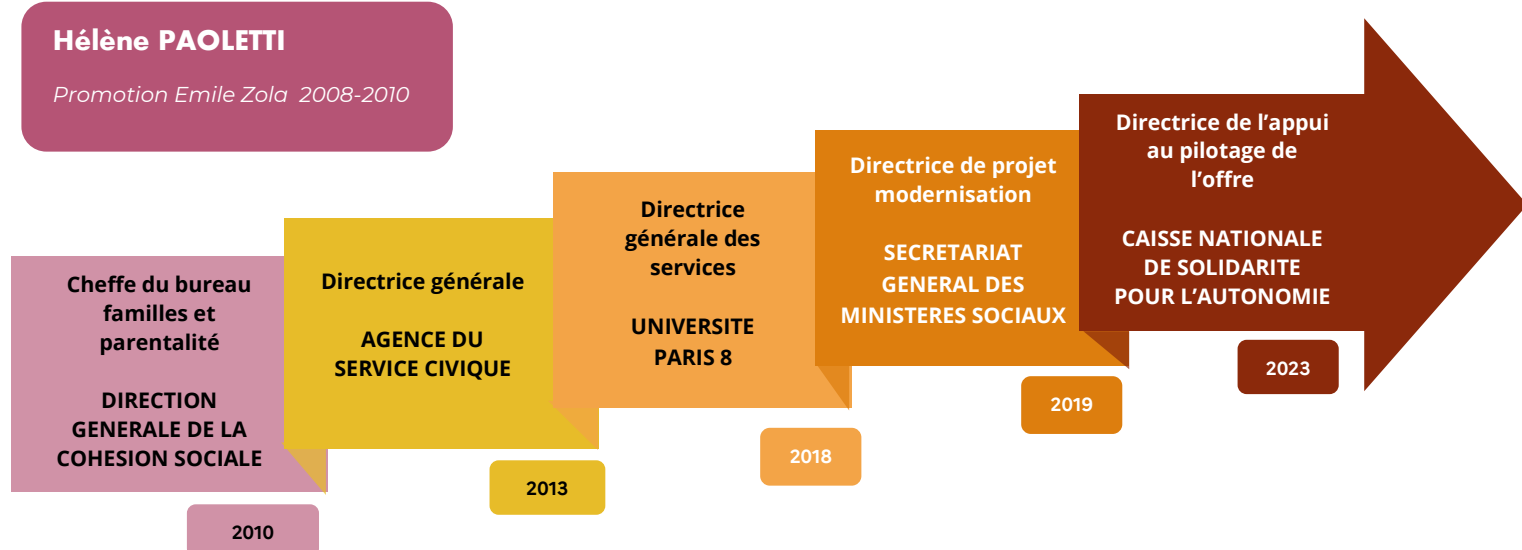
Le ministère du travail, de la santé, des solidarités et des familles offre des parcours permettant l'accès à des postes de responsabilités et ce dès la première affectation, associé à un accompagnement et à un développement professionnel de haut niveau.

Vous trouverez ci-dessous des exemples de parcours d'anciens élèves affectés pour leur premier poste aux ministères sociaux. Ces parcours ne retracent pas l'exhaustivité de leur carrière mais les principales étapes à environ 4 ans, 10 ans et 15 ans après leur sortie de l'ENA/INSP.

Exemples de parcours 15 à 18 ans après la sortie de l'ENA/INSP

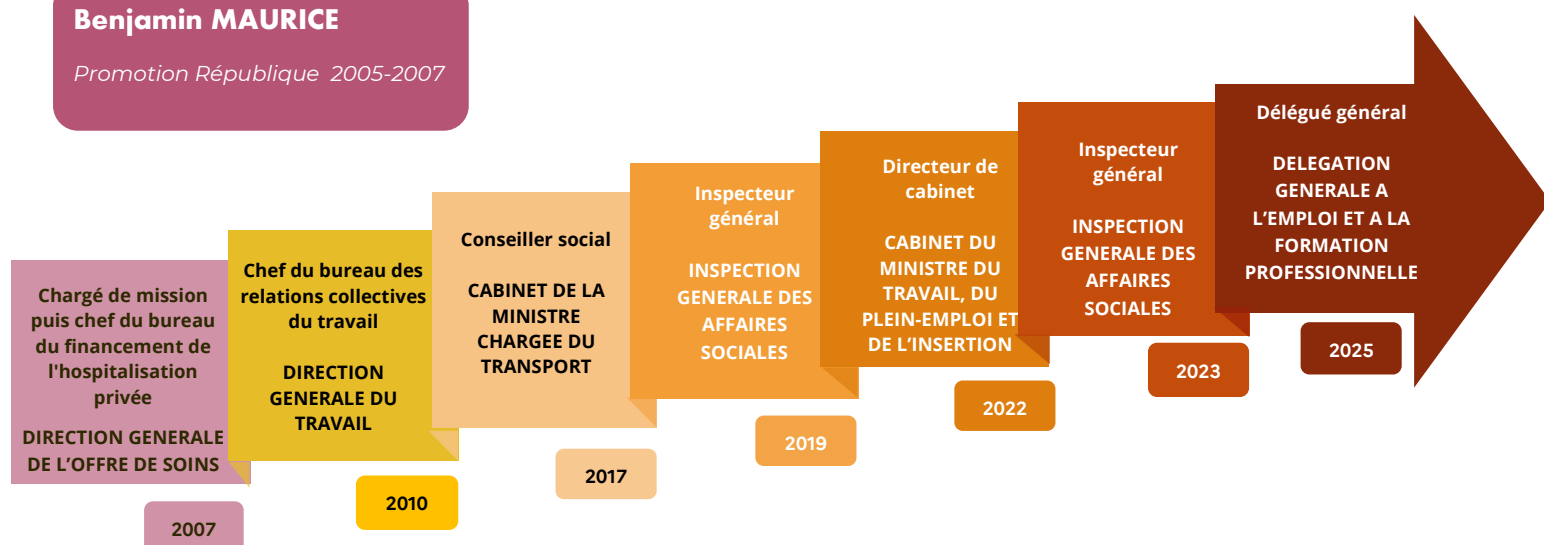
Hélène PAOLETTI

Promotion Emile Zola 2008-2010



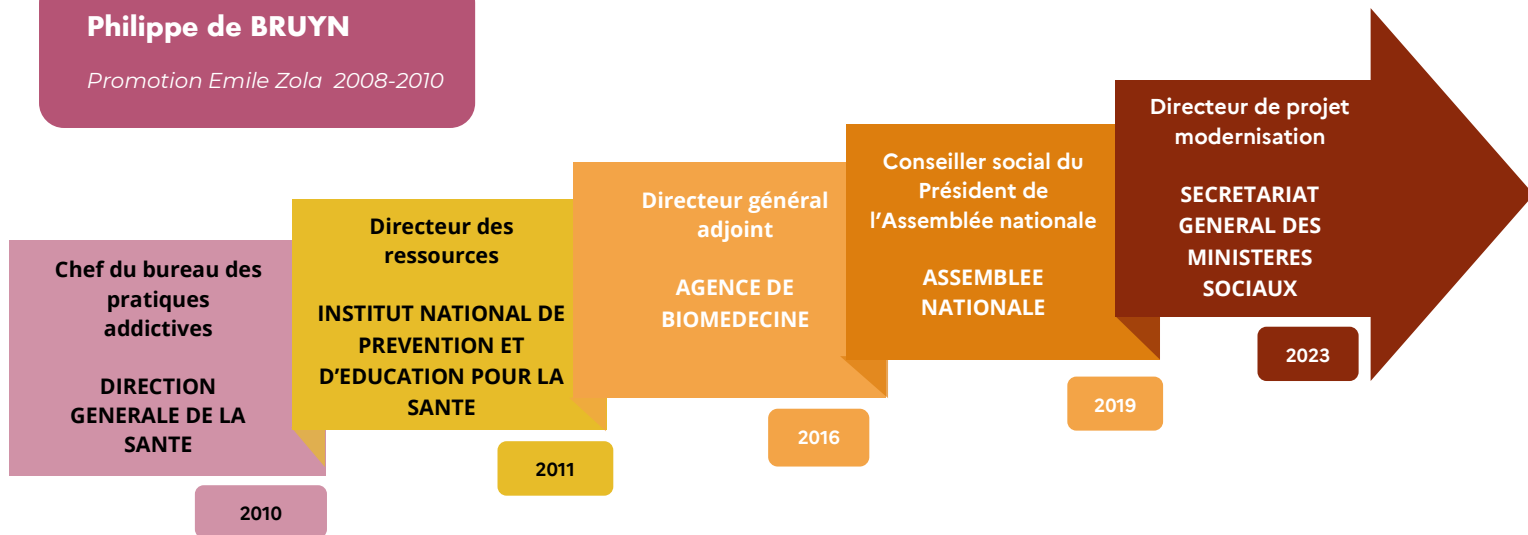
Benjamin MAURICE

Promotion République 2005-2007



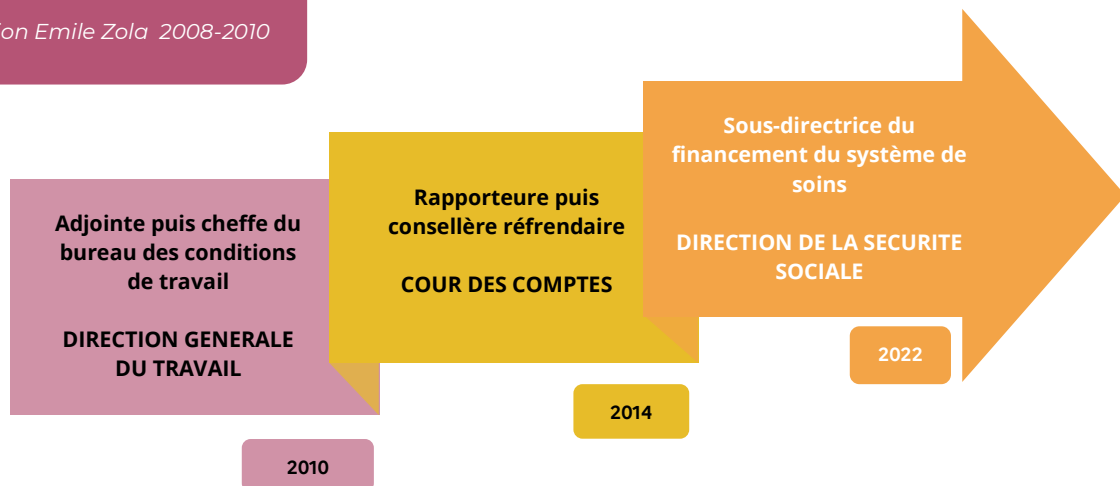
Philippe de BRUYN

Promotion Emile Zola 2008-2010



Clélia DELPECH

Promotion Emile Zola 2008-2010



Exemples de parcours 10 à 13 ans après la sortie de l'ENA/INSP

Hélène MONASSE

Promotion Jean Jacques Rousseau 2010-2011



Hélène CART-GRANDJEAN

Promotion Jean Zay 2012-2013



Akkaoui

Christelle AKKAOU

Promotion Jean de la Fontaine 2013-2014



Clément LACON

Promotion Winston Churchill 2014-2015



Exemple de parcours 3 à 4 ans après la sortie de l'ENA/INSP

Julien-Emmanuel BESANCON

Promotion Molière 2018-2019

Chef de la mission anticipation
et développement de l'emploi
et des compétences

DELEGATION GENERALE A
L'EMPLOI ET A LA FORMATION
PROFESSIONNELLE

2020

Responsable du
département Grands
comptes et acteurs
économiques

FRANCE TRAVAIL

2022

Amadis DELMAS

Promotion Hannah Arendt 2019-
2020

Chef du bureau des
politiques sociales et de
développement des
ressources humaines

DIRECTION GENERALE DE
L'OFFRE DE SOINS

2020

Chef du service de la
santé scolaire et des
centres d'adptation
psychopédagogiques

VILLE de PARIS

2023

Benjamin DUCA-DENEUVE

Promotion Molière 2018-2019

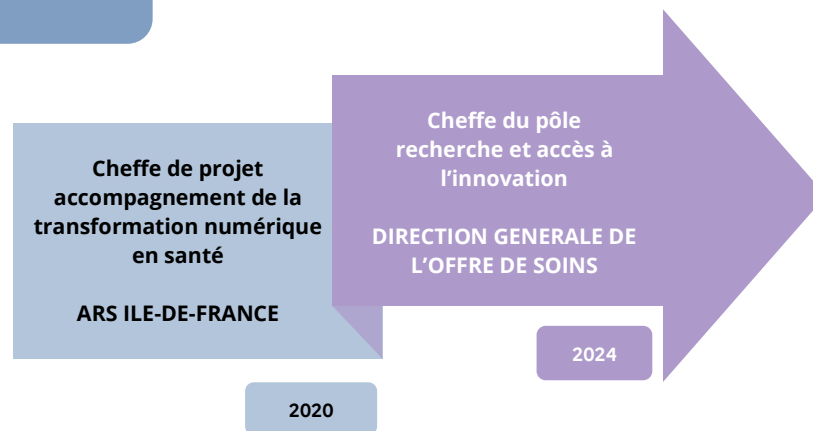
Chargé de mission auprès
du sous-directeur puis Chef
de bureau des régimes de
retraites

DIRECTION DE LA SECURITE
SOCIALE

2020

Auditeur
CONSEIL D'ETAT

2022

Julie LAGRAVE*Promotion Molière 2018-2019*

4 VOTRE PRISE EN CHARGE ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE

Dès que votre affectation au ministère du travail, de la santé, des solidarités et des familles nous aura été communiquée par la Direction générale de l'administration et de la fonction publique, la Direction des ressources humaines vous adressera les documents utiles à votre prise en charge financière.

Le dossier de prise en charge financière sera à retourner à nos services **dans les plus brefs délais**, accompagné des pièces justificatives suivantes :

- **Relevé d'identité bancaire ;**
- **Copie de votre pièce d'identité ;**
- **Copie de votre carte vitale lisible ;**
- **Le cas échéant, copie de votre livret de famille ; pour les agent(e)s marié(e)s et/ou ayant des enfants.**
- **Le dernier arrêté d'avancement d'échelon dans le corps d'origine ou vos certificats de travail si vous étiez contractuel-le) ;**
- **Vos 3 derniers bulletins de salaire ;**
- **Copie de vos diplômes, titres ou qualifications universitaires.**

Ces documents seront à adresser par courriel à l'adresse suivante :

gestion-encadrementsup@sg.social.gouv.fr

Pour toutes questions relatives à votre gestion administrative, vos correspondant(e)s au bureau de l'encadrement supérieur (DRH) :

- **Mme Cécile ROUCHEYROLLE**, cheffe du bureau de l'encadrement supérieur

☎ 06.65.80.79.46

cecile.roucheysrolle@sg.social.gouv.fr

- **M. Thomas HAINAUT**, adjoint à la cheffe du bureau de l'encadrement supérieur
☎ 06.66.48.22.14.
thomas.hainaut@sg.social.gouv.fr
- **Mme Maryia SHAUKOVICH**, chargée d'études
☎ 06.62.14.76.04
maryia.shaukovich@sg.social.gouv.fr

Votre correspondant Handicap :

- **M. Thierry LARTIGUE**, référent handicap national
☎ 06.65.82.25.13
thierry.lartigue@sg.social.gouv.fr